

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2019-12-19 Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 19^e jour du mois de décembre deux mille dix-neuf à vingt heures quarante minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Alain à laquelle sont présents:

Monsieur le maire :	Mario Alain
Madame la conseillère :	Chantale Hamelin (absente)
Monsieur le conseiller :	Marc Rivard
Monsieur le conseiller :	Gérard Gilbert
Madame la conseillère :	Joëlle Genois (absente)
Monsieur le conseiller :	Gilles Bédard
Monsieur le conseiller :	Bruno Cormier

Monsieur Mathieu Gingras, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

Un avis de convocation fut transmis à tous les membres du conseil de la Ville de Portneuf conformément à la loi (réf. art. 323 LCV)

1. Avis de motion et présentation, règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2020
2. Engagement d'un trésorier
3. Autorisation de paiement, achat de cylindre d'air
4. Demande concernant l'intégration de la Ville de Portneuf à l'intérieur du territoire desservi par le Comité ZIP Les Deux Rives
5. Acceptation du rapport financier révisé OMHGP
6. Signature d'une entente mutuelle de fin d'emploi, monsieur Camil Julien
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

Rés.2019-12-334 Avis de motion et présentation, règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2020

Monsieur le conseiller Gérard Gilbert, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 235 fixant les taxes et les tarifs 2020

- dépose le projet de règlement 235 intitulé « Règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2020 »

Rés.2019-12-335 Engagement d'un trésorier

Considérant que madame Isabelle Longval, trésorière, a quitté ses fonctions en date du 24 octobre 2019;

Considérant qu'un premier appel de candidatures lancé le 15 octobre 2019 n'a pas permis d'obtenir un bassin de candidats répondant aux critères du comité de sélection;

Considérant la nécessité de combler rapidement ce poste clé au sein de l'équipe de gestionnaires de la Ville de Portneuf, un 2^e appel de candidature a été lancé le 13 novembre notamment par l'entremise d'un affichage de poste dans le Journal municipal, le Courrier de Portneuf et sur le babillard de la Ville, de même que sur les plateformes d'emploi suivantes : Emploi FQM, Emplois CPA, Emploi Québec, Contact Emploi Portneuf et Québec Municipal;

Considérant qu'un comité de sélection composé du maire, d'un élu et de la direction générale a été formé et qu'un processus d'entrevue s'est déroulé le vendredi 13 décembre 2019;

Considérant que les membres du comité de sélection ont arrêté leur choix sur monsieur Louis Ouellet, CPA, CA, qui assure le rôle de trésorier par intérim via l'agence de placement Alévo Talents inc. depuis le 21 octobre 2019 ;

Considérant que la Ville a été en mesure d'évaluer positivement le rendement de monsieur Ouellet dans le cadre de ses fonctions intérimaires;

Considérant que la vérification des références est positive et que la vérification des antécédents judiciaires est négative;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la recommandation du comité de sélection visant à procéder à l'embauche de monsieur Louis Ouellet, CPA, CA, au poste de trésorier, et ce, aux conditions déterminées par le conseil municipal et acceptées par le candidat.

QUE monsieur Louis Ouellet soit nommé à titre de trésorier afin d'exercer tous les devoirs de la charge de ce poste, notamment ceux prévus aux articles 97 à 107 de la Loi sur les cités et villes, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités que son prédécesseur.

QUE le directeur général soit autorisé, au nom de la Ville de Portneuf, à signer tout document officiel relatif à l'engagement de monsieur Louis Ouellet, incluant le contrat de travail définissant les conditions de travail de ce dernier.

QUE l'entrée en fonction de monsieur Ouellet aura lieu le 6 janvier 2020.

QU'une période de probation de six (6) mois aura cours à partir de la première journée d'entrée en fonction.

Rés.2019-12-336 Autorisation de paiement, achat de cylindres d'air

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 11 727.45 \$ taxes incluses à Protection incendie CFS pour l'acquisition de huit (8) cylindres d'air respirable, afin de procéder au remplacement de cylindres périmés du Service de sécurité incendie, tel que prévu dans le PTI 2019-2021.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt #230.

Rés.2019-12-337 Demande concernant l'intégration de la Ville de Portneuf à l'intérieur du territoire desservi par le comité ZIP Les Deux Rives

Considérant que la MRC de Portneuf, dans sa résolution CR 062-03-2019, a initié une démarche visant l'intégration de son territoire à l'intérieur de celui desservi par le comité ZIP Les Deux Rives;

Considérant que cette démarche s'appuie sur différentes considérations concernant notamment l'avantage d'harmoniser les territoires d'intervention des Comités ZIP avec celui de la Table de concertation régionale de l'estuaire fluvial (TCREF);

Considérant que cette intégration permettra d'assurer une meilleure cohérence dans les interventions et les processus de concertation ainsi qu'à faciliter la mise en œuvre des actions qui découleront du plan de gestion intégré régional (PGIR) en cours d'élaboration par la TCREF;

Considérant que différents projets d'intervention liés à la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent sont en cours d'élaboration dans les municipalités riveraines au fleuve et que le Comité ZIP Les Deux Rives pourrait s'avérer un partenaire important à considérer dans la mise en œuvre de ces projets;

Considérant que le territoire de la Ville de Portneuf est actuellement compris à l'intérieur du territoire desservi par le Comité ZIP de Québec et Chaudières-Appalaches et qu'il semble avoir beaucoup plus d'affinités avec la réalité territoriale du Comité ZIP Les Deux Rives;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf signifie son intérêt à être intégrée au territoire desservi par le Comité ZIP Les Deux Rives et appuie la démarche initiée par la MRC de Portneuf à cet égard.

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de Portneuf, à Stratégies Saint-Laurent ainsi qu'aux comités ZIP Les Deux Rives et de Québec et Chaudières-Appalaches.

Rés.2019-12-338 Acceptation du rapport financier révisé OMHGP

Considérant que le rapport d'approbation révisé – budget 2019 a été déposé par la Société d'Habitation du Québec;

Considérant que la Ville de Portneuf doit contribuer à 10% du déficit d'opération de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser la contribution de 10% au montant de 11 459 \$

QUE la présente abroge la résolution 2019-07-211 adoptée à la séance du 8 juillet 2019.

Rés.2019-12-339 Signature entente mutuelle de fin d'emploi, M. Camil Julien

Considérant la volonté commune de la Ville de Portneuf et de monsieur Camil Julien de planifier la fin d'emploi et le départ à la retraite de ce dernier dans le cadre d'une entente mutuelle de fin d'emploi;

Considérant la volonté de la Ville de Portneuf de s'assurer des modalités de départ en respect des normes applicables;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE messieurs le maire et le directeur général soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, tout document relatif à l'entente mutuelle de fin d'emploi de monsieur Camil Julien;

QUE le directeur général soit autorisé à affecter et verser les indemnités et montants requis, le cas échéant

Période de questions

Début : 20 : 45 Fin : 20 : 47

Levée de l'assemblée

Monsieur le conseiller Marc Rivard demande la levée de l'assemblée à 20 : 49 hres.

Maire

Greffière